

Actualité > Grand Sud > Lot > Figeac

Publié le 15/07/2016 à 03:53, Mis à jour le 15/07/2016 à 08:13

## Presque 500 membres pour la Sauvegarde du Célé

## Environnement



Les référents des diverses communes au moulin du Surgié.

C'est par un hommage appuyé à son président Alain Vayssié, récemment disparu, que le 3e conseil d'administration de l'association Sauvegarde du Célé, débutait samedi 2 juillet au moulin du Surgié, chez Marc Hermet, le référent de l'association pour Figeac.

«Par respect pour lui et pour tout ce qu'il apportait, nous n'élirons pas de nouveau président avant notre prochaine assemblée générale, précisait son ami Alain Plénacoste. Il est bien évident que nous allons continuer avec passion et volonté le travail qu'il menait, pour essayer de garder sa beauté au Célé, la rivière qu'il aimait tant.»

L'association, dont le rôle est d'étudier, comprendre et améliorer la rivière, compte à ce jour 488 adhérents. Une douzaine de référents communaux participait à ce conseil d'administration.

Après avoir évoqué la vie de l'association, fait le point financier, et décidé d'accentuer la communication avec la création de flyers, calicots, stylos et autres objets publicitaires, le secrétaire listait les nombreuses manifestations auxquelles Sauvegarde du Célé participera cet été, consultables sur le site internet de l'association de la Route du Célé.

Alain Plénacoste en venait ensuite aux dossiers en cours, dont le délicat problème des chaussées, qui pour certaines se sont effondrées au fil du temps.

Faut-il les restaurer ou les effacer ? Et pour quelles conséquences ? Sur le Célé, en période d'étiage, les chaussées permettent la régulation du flux, les lâchers d'eau en cas de manque... Sans parler du coût de l'opération, car les propriétaires qui choisiront l'effacement seront subventionnés à 100 %, alors que ceux qui voudraient les restaurer ne seraient aidés qu'entre 50 à 60 % de la facture, avec l'obligation de réaliser une passe à poisson. Autant de questions en suspens pour l'association qui n'a aucun pouvoir décisionnaire, mais seulement le droit d'écouter, de proposer ou de conseiller les propriétaires.

M. C.

FIGEAC ENVIRONNEMENT